



Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Face-au-projet-ICEDA-les-antinucleaires>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **Face au projet ICEDA, les antinucléaires poursuivent leur combat**

18 avril 2014

## Face au projet ICEDA, les antinucléaires poursuivent leur combat

## Face au projet ICEDA, les antinucléaires poursuivent leur combat

### Les anti-nucléaires manifestent au Point B



Le rond-point de Dortan a servi aux anti-nucléaires

Ils veulent se faire entendre partout et avaient décidé une manifestation vers le public samedi matin au rond-point de la route de Dortan. Ils n'ont pas manqué de déployer des banderoles pour faire comprendre leurs revendications. Ils manifestaient contre l'implantation de stockage de déchets nucléaires près de la centrale du Bugey à Saint-Vulbas. C'est là en effet que l'iceda, installation, conditionnement, entreposage de déchets activés, a l'intention de stocker des tonnes de déchets nucléaires. Comme dans d'autres secteurs de Rhône-Alpes, les militants de « Sortir du nucléaire » voulaient sensibiliser la population locale aux inconvénients de ces opérations pour la population. Les automobilistes qui sortaient de l'A404 ne pouvaient les ignorer et ralentissaient pour découvrir leurs revendications.

CLAUDE BUSTIN, CLP

### SAINT-VULBAS

## Face au projet Iceda, les antinucléaires poursuivent leur combat

LA VOIX DE L'AIN  
18/04/14

Le réseau Sortir du nucléaire (SDN) a encore occupé le terrain. Une première action rond-point jeudi 10 avril à Saint-Vulbas, puis une autre à Oyonnax le samedi 12 avril. À chaque fois, entre quatre et cinq militants, munis de banderoles, protestent contre le projet Iceda (Installation de conditionnement et d'entreposage de déchets activés), dont la construction a débuté depuis plusieurs années, aux abords de la centrale nucléaire du Bugey. « L'idée n'est pas nécessairement d'être nombreux, mais plutôt de communiquer sur une problématique que beaucoup de gens ignorent », explique Jean-Pierre Collet, du réseau SDN.

### Le réseau SDN réclame des interlocuteurs

Si depuis la date du dépôt du premier permis de construire, Iceda fait l'objet de recours judiciaires, la volonté du réseau SDN, est clairement de démocratiser ce débat dans le département de l'Ain. Et même au-delà. « Nous n'avons aucun interlocuteur sur ce dossier, si ce n'est la justice », poursuit Jean-Pierre Collet. « La



D'Oyonnax à Saint-Vulbas, en passant par Bourg-en-Bresse, le réseau Sortir du nucléaire veut faire intégrer le débat Iceda chez les populations.

radio activité, nous ne savons pas la réduire. Seul le temps sait faire cela, ajoute Madeleine Chataud Leculier, présidente du réseau antinucléaire. Nous voulons faire comprendre que la radio activité, nous ne savons pas la traiter. Nous la diffusons, et nous la transportons. Iceda va contenir plusieurs déchets, qu'ils soient gazeux, liquides... Et nous ne pouvons pas filtrer la radio activité. » Du côté d'EDF, le message est clair :

« Nous reprendrons les travaux uniquement lorsque la situation juridique sera claire. »

### Des décisions de justice récentes

Selon les antinucléaires, « Iceda demeure plus que jamais d'actualité avec la décision récente du conseil d'Etat de casser l'annulation du permis de construire de cette installation. Cette décision, comme à l'accoutumée, est prise

dans le plus grand mépris des populations environnantes. Elle sacrifie toute une région pour le seul profit d'EDF et du lobby nucléaire. » Autre élément d'actualité, le Rapporteur public a conclu, début avril, à l'annulation de la délibération prise par le conseil municipal de Saint-Vulbas, en décembre 2012, concernant la révision simplifiée du Plan local d'urbanisme (PLU), pour faciliter la construction d'Iceda. Autre point, durant cette période (décembre 2012 - avril 2014), EDF avait déposé un second permis de construire, attaqué par la société Roozen, représentée par l'avocat M<sup>e</sup> Vincent Lacroix, qui dénonce aussi la modification du PLU. Aujourd'hui, la validation du premier permis de construire, attaqué également par la société Roozen puis annulé par le Tribunal Administratif de Lyon en décembre 2011, est désormais entre les mains de la Cour administrative d'appel lyonnaise. Les dossiers de modification du Plan local d'urbanisme et du second permis de construire, sont entre les mains du Tribunal Administratif de Lyon.

CYPRIEN DOMAS